

## Le Kinésithérapeute

### Qu'est-ce qu'un kinésithérapeute ?

La kinésithérapie est une spécialité paramédicale qui permet à un professionnel diplômé de travailler sur différentes formes de rééducation, de renforcement musculaire, de mobilité et d'endurance d'un patient. La kinésithérapie est très utilisée à la suite d'un traumatisme, d'une intervention chirurgicale ou d'un événement traumatisant pour l'organisme.

La kinésithérapie concerne aussi bien le squelette que les fonctionnalités de l'organisme, en particulier la respiration. Elle améliore la qualité de vie du patient. Les masseurs-kinésithérapeutes appartiennent au corps professionnel des rééducateurs et possèdent un très large éventail de compétences. Le titre de masseur-kinésithérapeute est réservé aux personnes ayant d'une part obtenu un diplôme d'État français ou européen validé par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes – inscrit dans le livre III du Code de santé publique – et d'autre part s'étant inscrites au Conseil national de l'Ordre. L'objet de cette profession paramédicale concerne principalement la rééducation fonctionnelle par le mouvement et le massage



### Champs d'action d'un kinésithérapeute :

La kinésithérapie signifie traitement par le mouvement. Elle agit au niveau musculaire et articulaire. Les techniques sont utilisées dans le but de la rééducation du mouvement et ainsi que de la posture de la personne.

Un des actes de la masso-kinésithérapie est le massage, c'est-à-dire la sollicitation des tissus (muscles, tendons ou encore tissus sous-cutanés) du patient par différentes techniques manuelles. La kinésithérapie utilise différents moyens physiques (la chaleur, le froid, des courants électriques, des ultrasons, des infrarouges) afin de réduire la prévention, connexes à celles de l'ergonomie et ergothérapie, afin de favoriser ou de rendre autonome une personne dans ses actes de la vie quotidienne, d'adapter le poste de travail d'une personne, par exemple dans le cadre de la prévention des maladies professionnelles ou encore afin de former le personnel manipulant des charges importantes.

### A quel moment fait on appel au kinésithérapeute ?

- 👉 Pour la rééducation neurologique (dont pédiatrique).
- 👉 Pour la rééducation des affections traumatiques ou non de l'appareil locomoteur (exemple :  
(rééducation d'un ligament croisé antérieur opéré)
- 👉 Pour la rééducation respiratoire.
- 👉 Pour la rééducation gériatrique (gérontokinésithérapie).
- 👉 Pour la rééducation cardiovasculaire.
- 👉 Pour rééducation des troubles trophiques vasculaires et lymphatiques.
- 👉 Pour la rééducation posturale.
- 👉 Pour la rééducation des affections rhumatismales.
- 👉 Pour la rééducation des brûlés.
- 👉 Pour la rééducation en réanimation.

### Rééducation de séquelles

- 👉 Pour la rééducation de l'amputé, appareillé ou non.
- 👉 Pour la rééducation abdominale, y compris du post-partum à compter de l'examen postnatal.
- 👉 Pour la rééducation périnéosphinctérienne dans les domaines urologique, gynécologique et proctologique, y compris du post-partum à compter du sixantième jour après l'accouchement.
- 👉 Pour la rééducation cutanée et des brûlés.

### Rééducation d'une fonction particulière

- 👉 Pour la rééducation de la mobilité faciale et de la mastication.
- 👉 Pour la rééducation de la déglutition et linguale ;
- 👉 Pour la rééducation des troubles de l'équilibre ;
- 👉 Pour la rééducation du périnée ;
- 👉 Pour la rééducation des fonctions de la main

### A quel moment consulter ?

Les soins du kinésithérapeute sont soumis à prescription médicale. Le médecin traitant ou le chirurgien va décider de la nécessité de traiter une pathologie par un kinésithérapeute. Il va ensuite orienter vers le professionnel le plus adapté à la situation.

### Comment trouver un kinésithérapeute ?

Les conseils du médecin prescripteur permettent souvent de trouver un kinésithérapeute adapté à sa pathologie. Les kinésithérapeutes peuvent exercer en cabinet de ville ou en milieu hospitalier. Certains partagent leur activité entre les deux. Ils peuvent également exercer en centre thermal ou en thalassothérapie. Avec l'expérience, certains se spécialisent dans des domaines spécifiques : le sport, les pathologies infantiles, la kinésithérapie respiratoire ou ORL par exemple.

### Prise en charge des interventions d'un kinésithérapeute !

Les soins de kinésithérapie sont partiellement remboursés par la Sécurité Sociale, à condition qu'ils soient dispensés à la suite d'une prescription médicale. La majorité des mutuelles prennent en charge le complément.